N° 2237 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 9 Janvier 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Longues-Haies.
TOURCOING, place Notre-Dame, 15.
VERVIERS, rue Pierreuse, 28.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue tant avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 15 c. la ligne
RÉCLAMES . . . 25 c. la ligne
FAITS DIVERS . . . 50 c. la ligne
LOCAUX . . . 1 fr. la ligne

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8

Téléphone

L'empoisonneuse d'Anvers en Cour d'Assises

Brasseurs & cabaretiers

M. P. Delemer, dans la lettre qu'il nous a adressée il y a quelques jours, rappelle que la question de la contenance des fûts n'est pas nouvelle, et qu'elle a « préoccupé nos pères. »

Mais, ajoute l'honorable président du syndicat des brasseurs de Lille, « elle s'est alors résolue par un contrat moral passé entre les parties, contrat absolument loyal, qui subsiste encore. »

Quel est ce contrat? Quels en sont les termes et les conditions? Et de quelle façon les « parties » en cause y ont-elles adhéré?

C'est ce que M. Delemer néglige de nous dire.

Et quand nous interrogeons l'une de ces deux parties, représentée par la chambre syndicale des cabaretiers, il nous est répondu qu'aucun contrat n'existe, qu'aucune règle n'ait adoptée par les brasseurs *en ce qui concerne la contenance de leurs futailles*, et que les débitants, depuis trop longtemps soumis au bon plaisir de leurs fournisseurs, sont unanimes à réclamer un mode de livraison plus « loyal » et plus équitable.

En somme, toutes les explications de M. Delemer se résument en ceci : « que la » vente au litre et l'indication en chiffres » sur les fûts de la contenance *exacte* » exigerait des frais de main-d'œuvre et » de comptabilité considérables, tant pour » le rejaugage des fûts, chaque fois qu'ils » doivent être remplis, que pour l'éta- » blissement de la facture et de la déclara- » tion d'octroi. »

Ces frais *considérables* (?) pour le rejaugage des fûts et l'établissement des factures nous laissent quelque peu rêveurs. Dans tous les cas, nous avons une réponse bien simple à faire à M. Delemer : c'est que plusieurs brasseurs du Nord ont déjà rompu avec les vieux usages, qu'ils livrent leurs bières à l'hectolitre et cela *sans augmentation de prix*.

Il est donc permis de supposer que les frais dont parle M. Delemer ne sont pas, dans la pratique, aussi considérables qu'il voudrait bien nous le faire croire.

Nous savons cela, comme de conformément à la loi, la plupart des brasseurs d'Armentières, et aussi la brasserie Vandereghen à Marcq-en-Barœul.

Dans les arrondissement d'Hazebrouck et de Dunkerque, les brasseurs indiquent sur chaque rondelle le nombre de litres contenus.

Il en est de même à Arras.

Et de toutes les *brasseries étrangères*, la bière est expédiée dans des fûts dont la contenance est marquée en chiffres connus.

Pourquoi ce qui est possible à l'étranger, à Arras, à Dunkerque, à Hazebrouck, à Armentières et à Marcq-en-Barœul ne serait-il pas à Lille?

Deux obstacles seulement s'y opposent : la routine et saine routine, et l'intérêt de MM. les brasseurs.

Chaque fois qu'on est proposée une innovation, nous voyons s'élever de nombreuses objections du genre de celles énoncées aujourd'hui par M. Delemer : impossibilités matérielles, frais considérables, charges énormes, fûts expédiés les uns sur les autres et qui ne peuvent être dégagés pour l'expédition, etc., etc.

Tout cela fait un peu sourire les hommes de métier que nous interrogeons, et tout cela s'effondre d'ailleurs devant la réalité des faits, c'est-à-dire la mise en pratique par de nombreux brasseurs du système contre lequel le président du syndicat de Lille vient de nous faire un sombre tableau.

Si encore MM. les brasseurs pouvaient s'entendre pour fixer la même contenance à toutes leurs rondelles, les débitants auraient bien peu une base certaine, telle la mesure en chopetta sur l'avoir en silo.

Mais on a vu, sur ce point, les brasseurs qui, après avoir donné dans notre dernier article, par la déclaration de M. Dagbie, la preuve des affirmations de M. Delemer lui-même, qu'il existait en cette matière que fabriquer confusions et confusion.

Et nous avons encore aujourd'hui sous les yeux un relevé des bières vendues à un cabaretier de Lille où les contenances de demi-rondelles ont varié de moins de 80 litres, jusqu'à pour 79 litres, 160 —

Nous ne parlons pas ici des bières dénommées *spéciales*, dont les contenances sont de 1 à 10 litres, et qui, en général, sont majorées par la plupart des brasseurs susmentionnés, qui n'imposent volontiers ce léger sacrifice dans un but facile à comprendre.

La vérité est que MM. les gros brasseurs trouvent dans le système jusqu'ici pratiqué un intérêt considérable. Leur arbitraire est la seule règle dans leurs rapports avec les débitants. Et alors qu'il n'est pas une autre industrie, ni un autre commerce, où le système métrique ne soit appliqué et observé, la brasserie seule maintient l'emploi de mesures surannées et illégales.

C'est là un point que M. Delemer n'est bien gardé d'effleurer dans la réponse qu'il nous a adressée.

Et c'est sur ce terrain de la légalité que les cabaretiers et débitants doivent uniquement se placer pour obtenir satisfaction.

A M. Delemer qui veut faire leur bonheur malgré eux, et les assure que le nouveau régime leur serait préjudiciable, ils n'ont qu'une chose à répondre : c'est qu'ils demandent simplement l'application de la loi.

C'est qu'ils la demandent non seulement pour eux-mêmes, mais encore en ce *qui concerne les particuliers*, les « bourgeois », que M. le président du syndicat semble vouloir différencier des débitants et traiter d'une façon distincte, comme si les mêmes garanties n'étaient pas dues à ceux-ci aussi bien qu'à ceux-là.

Et quant aux « frais énormes » qui viendraient, à en croire notre honorable correspondant, augmenter sensiblement le prix de revient de la bière, MM. les brasseurs trouveront même marge suffisante pour les supporter.

Il y a quelques semaines, il était procédé, au collège Fénelon, à Lille, à l'adjudication de la fourniture de la bière pour l'année scolaire.

Un brasseur lillois a été déclaré adjudicataire, après avoir soumissionné au prix de 17 fr. 40 la rondelle.

Or, les mêmes rondelles sont journellement facturées 29 francs aux cabaretiers.

La brasserie du Nord aurait donc tort de crier misère. On ne la croirait pas.

GEORGES ROBERT.

Echos de Partout

Mlle Jeanne Hovwitz fera jeudi sa rentrée à l'Opéra-Comique, dans le rôle de *Lakmé*.

Mlle Diana Duhamel, la sénatrice de *Miss Rivière* et la *Madame Sans-Gêne*, reçoit en ce moment pour épouser prochainement un roide négociant russe.

A la suite de la prise du Port-Arthur, deux des dépêches reçues sont : Ca soir, cet été simulant ou chasse au cochinal de Lairy, attaché militaire à la légation de France à Pékin.

Sur 106 dragons ayant marché au feu en 1870 il n'en reste, en nous, qui étaient en bigoudis et qui donne une moyenne de 45 p. 100.

Cet on n'entend rien cette nuit, tant, de cambrioleurs, tentées de l'hôtel-de-ville en Bistre même fait, l'amas en 1870? A notre non, dont des soldats.

Des terrassiers viennent de découvrir, dans un parc à Puteaux, deux sarcophages en pierre dont les couvercles qui recouvraient deux squelettes.

Un quatre prix petits Etats de l'Europe sont la Principauté de Monaco avec 21 kil. 2 de superficie, la République de Saint-Marin, 60 kil. 2, le Duché de Liechtenstein, 158 kil. 2; la République d'Andorre, 452 kil. 2.

Les journaux de Madrid racontent que l'un des principaux théâtres de cette ville aurait conclu avec M. Thomas Edison un contrat par lequel le célèbre inventeur lui donnerait pour chaque saison le primeur d'une de ses nouvelles découvertes.

Le docteur Lapp, vieux docteur au Mesnil-Durand, puytrem une collection, unique en Europe qui comprend des laines cérébrales en échantillons multiples de lésions du cerveau humain.

Un chômeur, qui se trouvait dans les chaudières de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, vient de découvrir un trésor. Il a, en effet, trouvé dans une des chaudières, 1 kilogramme de pièces de 5 francs, 1 kilogramme de pièces de 2 francs, 1 kilogramme de pièces de 1 franc, 1 kilogramme de pièces de 50 centimes, 1 kilogramme de pièces de 20 centimes, 1 kilogramme de pièces de 10 centimes, 1 kilogramme de pièces de 5 centimes, 1 kilogramme de pièces de 2 centimes, 1 kilogramme de pièces de 1 centime.

Le trésor a été remis à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Le lapin vient de faire son apparition dans les chansonnettes. Il a, en effet, été chanté, dans un des cafés-concerts de Paris, une chansonnette dont le refrain est : « Le lapin, le lapin, le lapin,